

Pénurie de profs : « Il faut travailler à renforcer l'attractivité »

C'est la grogne chez les profs et les directeurs

ces derniers temps. Pénurie croissante,

découragement, le secteur sature. Que

leur répond la ministre de l'Éducation ?

● **Interview :**
Raphaëlle GILLES

Marie-Martine Schyns (cdH), depuis plusieurs semaines, en primaire et en secondaire, c'est un peu la révolte car les écoles manquent cruellement de profs. Elle vient d'où cette pénurie ?

Elle n'est pas nouvelle mais ces derniers mois, elle s'amplifie. La pénurie n'est pas liée à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Flandre, l'Allemagne, les Pays-Bas vivent le même problème. Le souci, c'est qu'on ne suscite pas assez de vocation. Beaucoup d'enseignants quittent la carrière très tôt. Dans les cinq premières années, quatre profs sur dix quittent la fonction. Il y a plusieurs facteurs qui expliquent ça comme le peu de stabilité, les intérim, le fait d'être bien ou mal accueilli dans l'école... Pour lutter contre ce phénomène, on a déjà travaillé sur la fonction d'enseignant-référent qui accompagne les jeunes profs. Cette fonction est obligatoire dans chaque école depuis le 1^{er} septembre 2016.

Comment pourrait-on anticiper cette pénurie ?

Il n'y a pas de solution miracle. Il faut aligner différentes

mesures pour y arriver. Ce qu'il faut avant tout, c'est travailler à renforcer l'attractivité de la fonction. D'ici la fin du mois de mars, on va d'abord lancer une grande campagne de promotion du métier sur les réseaux sociaux, en radio, en télé, dans les cinémas. Nous avons aussi trois autres mesures concrètes.

Lesquelles ?

D'abord, on va permettre aux DPPR (*NDLR : les disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite*) de revenir dans l'enseignement. Les enseignants pensionnés ont déjà la possibilité de le faire mais pas les DPPR. Dès septembre, on va le permettre.

Ensuite, on va valoriser l'ancienneté des gens qui viennent d'autres secteurs et qui voudraient rentrer dans l'enseignement. L'expérience est valorisée dans l'enseignement qualifiant qui engage des professionnels de terrain, elle doit l'être dans le général. Un économiste qui veut donner cours de maths doit pouvoir faire valoriser son expérience passée.

Enfin, il faut faciliter l'accès au CAP (*NDLR : le certificat*

d'aptitudes pédagogiques). Jusqu'ici, le détenteur d'un master doit passer l'agrégation pour donner cours or pour faciliter l'accès à la profession, il faut lui permettre de passer un CAP. Avec cette mesure, on lève un frein supplémentaire.

La réforme des titres et fonctions de 2016 n'a-t-elle pas aggravé le problème de pénurie en cantonnant les profs ?

Cette réforme n'a pas aggravé la situation de pénurie mais elle a compliqué les recrutements. L'esprit de cette réforme, c'est de mettre la personne qui connaît le mieux la discipline devant les élèves. Mais dans la réalité, c'est parfois très difficile. Dans le décret, on travaille justement sur les fonctions en pénurie. Le décret prévoit par exemple de ne pas passer par le PV de carence pour le recrutement (*NDLR : ce procès-verbal est un acte administratif obligatoire depuis novembre 2017 qui alourdit le recrutement puisqu'il reprend toutes les preuves que les enseignants avec le titre requis ont décliné une offre d'emploi libre. Il permet, in fine, l'engagement d'un titre « autre »*). Cela va représenter une grande simplification administrative. On a l'espoir de lancer cette mesure en mars.

Ensuite, on prévoit aussi une mesure pour les enseignants qui sont bas dans la liste des titres non-listés. Il faut aussi leur permettre d'avoir une carrière, d'atteindre la nomination. Il faut une assimilation progressive de ces titres non-listés.

Troisièmement, le Pacte prévoit aussi le paiement des heures supplémentaires des profs qui acceptent de travailler plus. Il y a de la demande donc on compte lancer ça en septembre.

Enfin, dans le cadre des ti-

tres et fonctions, le problème, quand on ne trouve personne pour donner cours, c'est que les enfants rentrent chez eux ou vont à l'étude.

On veut donc que ce temps soit occupé efficacement. Pour ce faire, on va ouvrir une fonction d'encadrement pédagogique. Ce n'est pas pour donner cours mais cet encadrant, détenteur d'un titre pédagogique, pourra travailler sur des exercices donnés par un collègue, aider un élève à la bonne compréhension d'une matière...

Que pensez-vous des calicots « Décret catastrophe : élèves sans profs » apposés sur les façades de certaines écoles libres ?

Je respecte l'autonomie de l'association des directeurs du libre mais on les a rencontrés trois fois et on a listé des choses avec eux. Il faut garder à l'esprit que ces choses prennent du temps. Tout le monde se veut constructif et je peux comprendre la frustration. Les calicots, c'est leur liberté mais j'espère qu'ils disparaîtront complètement à l'arrivée du décret. ■

« On n'allonge pas la formation pour le plaisir d'allonger »

L'allongement de la formation des instituteurs dès 2020, de 3 à 4 ans, avec un passage à l'université, ne va-t-il pas freiner la motivation de certains ?

C'est un enjeu discuté depuis des années et qui est porté par Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur. Cet allongement est pertinent car le métier d'instituteur a fortement évolué. Il va permettre de valoriser les études, le diplôme, les barèmes. La formation va nécessairement s'améliorer

en qualité. On n'allonge pas pour le plaisir d'allonger.

On va pouvoir ajouter des crédits liés au tronc commun, au numérique, aux nouvelles technologies, au français langue étrangère, à l'accompagnement spécifique des « dys » ou des enfants autistes, à l'enjeu de la différenciation, à la médiation. Il y aura aussi un test de français à l'entrée car c'est primordial de pouvoir donner des consignes claires aux enfants.

Cette année en plus peut renforcer l'attractivité, oui. Ça peut être un frein pour certains mais il y aura des compensations. Et dire qu'il y aura encore plus de pénurie avec l'allongement de la formation, c'est faux. Ça fait deux ans que le nombre d'étudiants qui sortent de l'école est en baisse à cause du décret paysage et des crédits reportés. On n'aura donc jamais d'année charnière avec aucun élève sortant. ■ **R.G.**

« Il faut un équilibre entre l'engagement citoyen et les périodes d'apprentissage »

L'actu est riche en images et en témoignages de jeunes élèves se ruant dans les rues pour défendre le climat. Ça vous gêne de voir les jeunes en rue en semaine, pendant les heures scolaires ?

Je comprends très bien ce qui se passe et je comprends le cœur du message. Ces jeunes vivent sur une planète en souffrance et le constat est alarmant pour le futur. Je comprends donc la symbolique de manifester pendant les heures de cours. Mais, dans ma position de ministre de l'Éducation, même si je comprends l'essence du mouvement, je dois insister sur le fait qu'il faut un équilibre entre l'engagement citoyen et les périodes d'apprentissage. C'est primordial pour les jeunes, les profs, et les compéten-

ces à acquérir. Lundi dernier, j'ai rencontré les Pouvoirs organisateurs et les directeurs d'école afin de discuter des modalités à respecter. Oui, il faut rendre possible la participation à ces marches mais de manière raisonnée.

Pour ça, nous avons retenu trois pistes. Nous avons suggéré des rotations entre élèves ; nous avons rappelé que si la participation à ces marches n'était pas en lien avec l'école, qu'il n'y avait pas d'encadrement de professeurs, c'était considéré comme une absence ; enfin, nous voulons amplifier les projets scolaires en lien avec le développement durable. Pourquoi ne pas créer une « green team » à l'école, faire plus de chasse au gaspillage, ou encore miser sur l'alimen-

tation durable ? D'ailleurs, concernant l'appel à projets sur l'alimentation durable, nous avons déjà soutenu 174 projets pour un peu moins de 800 000 €.

Au-delà de tout ça, nous allons aussi proposer à un étudiant par école de rencontrer les présidents de partis afin de parler d'actions concrètes. C'est un bel exercice de participation citoyenne.

Faut-il sanctionner les élèves, les profs ou les établissements scolaires ?

Non, il n'y a aucune sanction prévue. S'il y a une absence, elle est notée et il en faut neuf pour que ça remonte à l'Administration. C'est à l'élève de gérer ses absences et d'agir en citoyen responsable. ■ **R.G.**